

Convocation envoyée
le 05/04/2022

Délibérations affichées

le : 21/04/2022

Nombre de membres :

En exercice10.....

Présents8.....

Votants.....7.....

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD** (délégué titulaire de BOREST) et **Yves BIANCINI** pouvoir de Germano DE FRETAS (délégué suppléant de BOREST), **Alexis PATRIA** et **Hervé LECOEUR** (délégués Titulaire de FONTAINE CHAALIS, **Vincent DESBOIT** (délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégué Titulaire de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de KERSAINT** (Délégué Titulaire de VERSIGNY).

Absents Titulaires : Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Germano DE FREITAS, Daniel FROMENT, Adelino RODRIGUEZ, Pierre BACOT, Olivier DELORME.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 15 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

2022.12 Augmentation du prix du mètre cube d'eau pour les 5 communes

Monsieur le Président propose aux membres du conseil syndical d'augmenter le prix Hors Taxes du mètre cube d'eau, pour toutes les catégories, afin de faire face à l'augmentation régulière des charges.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'augmenter les prix Hors Taxes du mètre cube d'eau de 5 centimes pour toutes les catégories qui deviennent :**

PARTICULIERS :

1^{ère} catégorie diam 15 à 20 mm

de 1 à 20 m³ 1.71 €
m³ supplémentaire 1.61 €

2^{ème} catégorie diam 20 à 25 mm

de 1 à 60 m³ 1.71 €
m³ supplémentaire 1.41 €

3^{ème} catégorie diam 30 mm

de 1 à 160 m³ 1.71 €
m³ supplémentaire 1.26 €

➤ GROS CONSOMMATEURS / AGRICULTEURS :

De 1 à 160 m³ 1.71 €
De 161 à 500 m³ 1.26 €
De 501 à 1000 m³ 1.10 €
De 1001 à 2000 m³ 1.06 €
De 2001 à 4000 m³ 0.74 €
Au dessus de 4000 m³ 0.62 €

Pour extrait certifié conforme,



Le vice-Président
Gilles TESSON

[Signature]